

# Béarn et Soule

UNIVERSITÉ DE PAU

## La requête du président sortant rejetée, un nouveau scrutin aura lieu dès le 27 mars

Dans son jugement d'hier, le tribunal administratif de Pau a confirmé les irrégularités commises par Laurent Bordes ainsi que l'annulation partielle des élections, tenues en novembre dernier. L'UPPA sera définitivement fixée le 17 avril

Pierre Larquier  
pau@sudouest.fr

Le tribunal administratif de Pau n'a pas donné raison à l'ex président sortant de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laurent Bordes, ce mercredi 19 mars. Lancé vers un deuxième mandat après des élections tenues fin novembre dernier, il avait été coupé dans son élan par le recours déposé au nom de 59 requérants par Pour une Université humaniste et solidaire (UHS), la principale liste d'opposition. Le 13 décembre, la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) avait annulé les résultats de l'élection des représentants des personnels du collège B (maîtres de conférences et autres enseignants) au conseil d'administration de l'université. En cause : le comportement de Laurent Bordes durant la période électorale, « de nature à porter atteinte à l'égalité entre les candidats et à altérer la sincérité du scrutin ». Le mathématicien, sous mandat depuis le 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024, avait fait appel de cette décision. Après un premier report d'audience, le tribunal administratif, qui a étudié le dossier le 26 février, a rendu sa décision ce mercredi

19 mars. Outre la confirmation des irrégularités commises par l'ancien président sortant, la juridiction valide l'annulation partielle des élections.

**Du 27 mars au 17 avril**

À l'issue du scrutin originel, plusieurs arguments avaient été avancés pour le dénoncer. L'élection des

représentants des personnels du collège B (maîtres de conférences et autres enseignants) au sein du conseil d'administration s'était nouée de peu (2 voix d'écart sur les 328 suffrages exprimés, 28 votes blancs), marquée notamment par un dysfonctionnement du système de vote électronique. La Commission de contrôle des opérations

électorales (CCOE) avait aussi reproché à Laurent Bordes d'avoir incarné la campagne de la liste « UPPA 2028 : réussir ensemble », sortant ainsi de son rôle de neutralité. Elle avait aussi pointé l'envoi par le président sortant d'un message personnalisé à destination des votants.

Le jugement du tribunal administratif va dans ce sens : « Eu égard au très faible écart de voix séparant les résultats obtenus par les deux listes (deux voix), ces nombreux messages, adressés jusqu'à la veille des opérations électorales, ont été de nature à exercer une influence sur

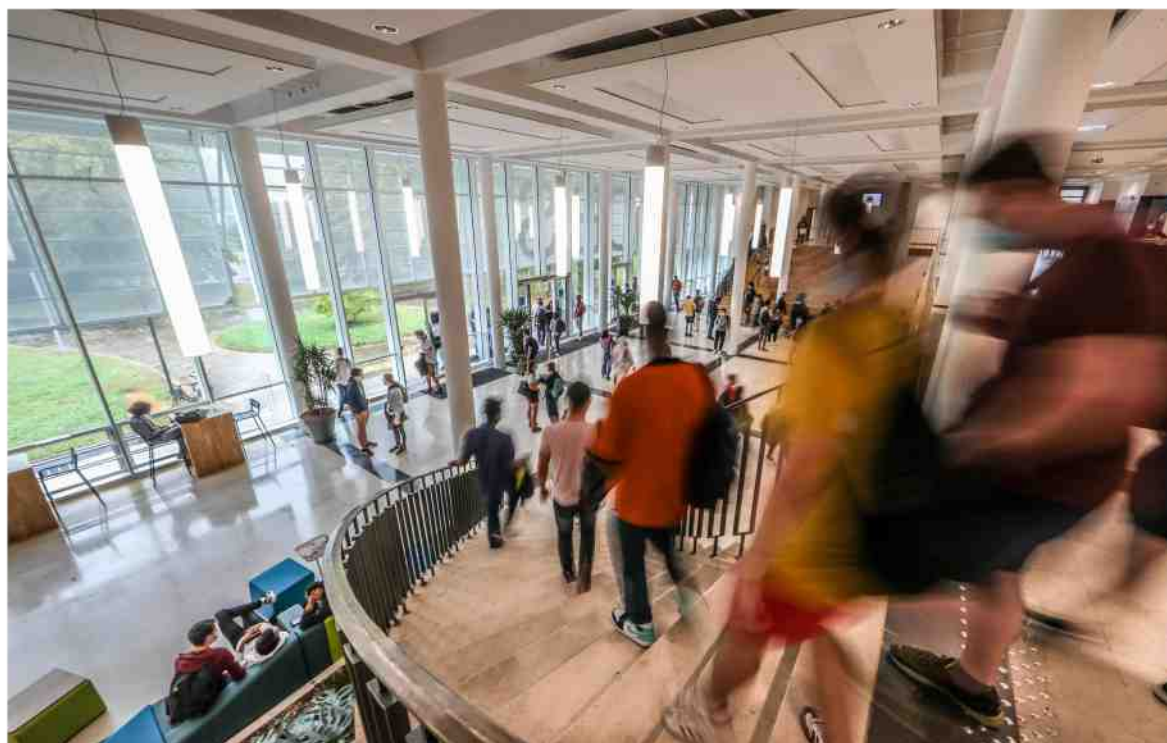
le vote et ainsi à altérer la sincérité du scrutin. Dès lors, pour ce seul motif, les opérations électorales organisées en vue de l'élection des représentants des personnels du collège B au conseil d'administration de l'université, doivent être annulées. La protestation du président de l'université doit donc être rejetée. »

Dans un communiqué de presse, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pilotée depuis le 1er jan-

**Enfin, le calendrier électoral s'achèvera le 17 avril, avec l'élection du président ou de la présidente**

vier par un administrateur provisoire, précise les étapes du nouveau scrutin avec, dès le 27 mars prochain, l'élection des représentants du collège B du Conseil d'administration. Le 8 avril, place à celle relative aux personnalités extérieures membres de ce même conseil d'administration (huit au total, quatre sont élues par le CA primaire, quatre sont désignées). Enfin, le calendrier électoral s'achèvera le 17 avril, avec l'élection du président ou de la présidente.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour se décline sur plusieurs sites, comme ici au cœur du bâtiment palais des sciences et techniques. D. LE DEODIC





NOUVEL  
OPEL  
**FRONTERA**



**SOIRÉE DE LANCEMENT**

**JEUDI 27 MARS 2025 À 19H**

3 rue Benjamin Franklin à Lescar

**Rendez-vous pour une soirée festive et conviviale !**

Inscrivez-vous,  
Scannez-moi ! →



05 59 32 04 50 - 3 rue Benjamin Franklin - 64230 LESCAR

**happy auto**

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.